

Département du FINISTÈRE
Departamant PENN-AR-BED



MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT
TI-KER AR FOREST-FOUENANT

PROJET PÉDAGOGIQUE

PÔLE ENFANCE KERMÔMES



COMMUNE DE LA FORÊT-FOUESNANT

Portail famille: <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLaForetFouesnant29940/accueil>



PÔLE ENFANCE KERMÔMES

ROUTE DE GAREN SEAC'H - 29940 LA FORÊT-FOUESNANT

☎ 02.98.51.44.83 – 06.77.85.51.43

✉ alsh@foret-fouesnant.bzh



<https://www.facebook.com/poleenfancelff>



SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION – GÉNÉRALITÉS

1. Présentation du pôle enfance Kermômes
2. Période et fonctionnement
3. Configuration des locaux et des espaces extérieurs

II. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

1. La démocratie
2. Le respect
3. La citoyenneté

III. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Favoriser le vivre ensemble
2. Favoriser la découverte d'activités nouvelles, riches et variées
3. Permettre à l'enfant de s'inscrire dans une démarche citoyenne et éco-citoyenneté

IV. UNE JOURNÉE TYPE ALSH / PÉRISCOLAIRE

1. Organisation des accueils périscolaires matin & soir
2. Organisation des mercredis & vacances scolaires
3. Les repas
4. Le repos

V. LA PASS'RELLE

VI. LES MINI - SÉJOURS

VII. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

1. Composition de l'équipe
2. Les taux d'encadrement
3. Le rôle du directeur
4. Le rôle de l'animateur
5. Les obligations

VIII. L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP

IX. LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

X. L'EVALUATION

1. Avec les enfants
2. Avec l'équipe d'animation
3. Avec les familles

XI. CONCLUSION

I. PRÉSENTATION – GÉNÉRALITÉS

1. Présentation du pôle enfance Kermômes



Situé route de Garen Seac'h, juste à côté de l'école publique l'Encre Marine et du restaurant scolaire municipal, le pôle enfance « Kermômes » a une capacité d'accueil maximum de 71 places

- ✓ 33 enfants pour les 3-5 ans
- ✓ 38 enfants pour les 6-12 ans

2. Période et fonctionnement

Le pôle enfance assure les accueils :

- ✓ Périscolaires (Garderie pré/post scolaire et l'accueil de loisirs les mercredis)
- ✓ Extrascolaires (Accueil de loisirs les vacances scolaires)

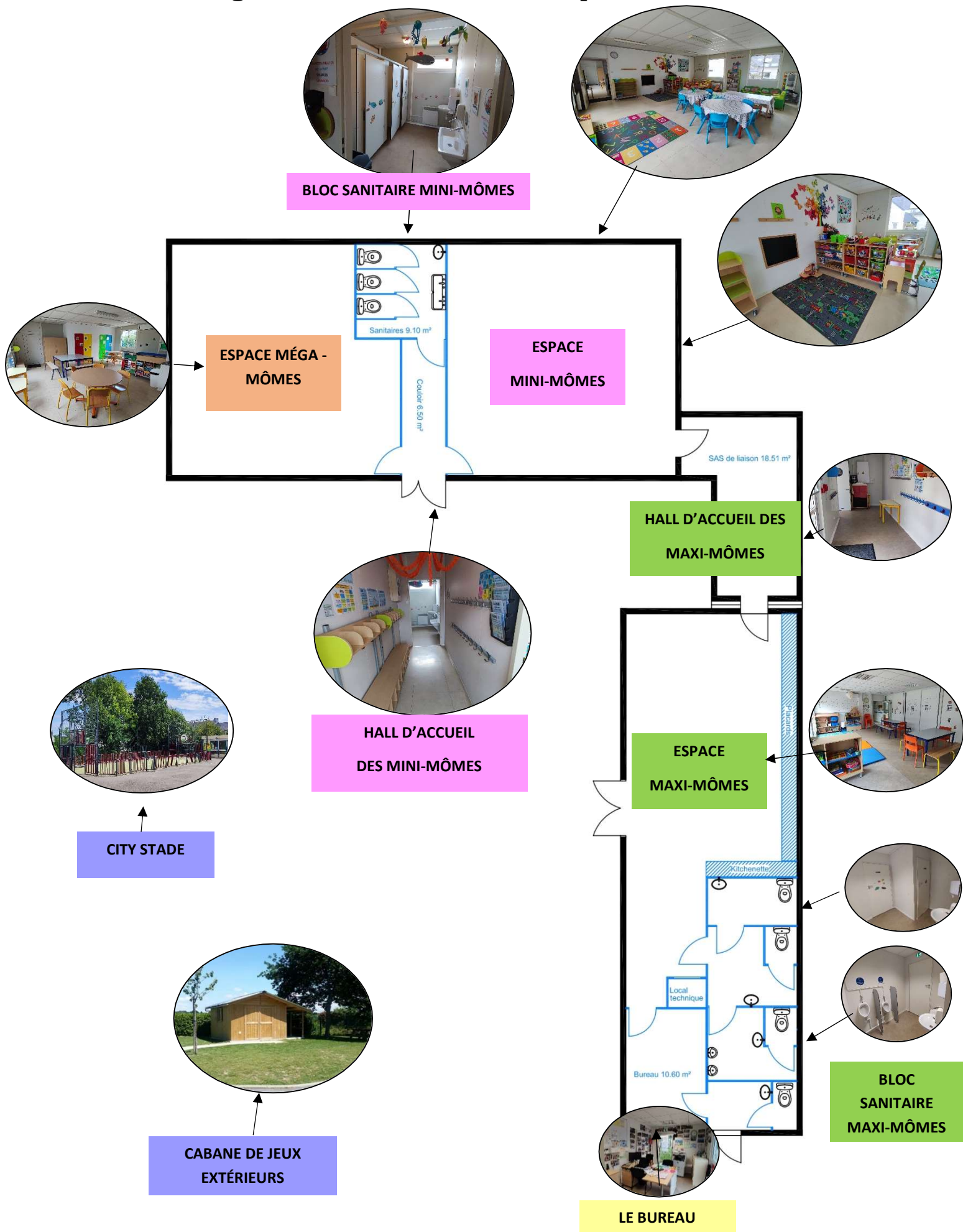
Les jours et horaires d'ouvertures

	Période d'ouverture	Périscolaire	Extrascolaire
Garderie du matin	Tous les jours en périodes scolaires L-M-J-V	7h30 -8h50	
Garderie du soir		16h30 -18h45	
ALSH - Mercredis	Tous les mercredis en période scolaire	7h30 – 18h45 <i>Jusqu'à 9h30 au plus tard</i>	
ALSH – Vacances scolaires	Toutes les vacances scolaires : Excepté la 2ème semaine des vacances de Noël et la pré - rentrée		7h30 -18h45 <i>Jusqu'à 9h30 au plus tard</i>

La restauration

Les repas, les goûters et les pique-niques sont assurés au restaurant municipal par les cuisiniers.

3. Configuration des locaux et des espaces extérieurs



1) Un espace pour les mini-mômes

Cet espace est dédié aux enfants scolarisés en PS et MS (*à partir de 3 ans révolus*) pour l'accueil de loisirs et pour les deux classes de maternelles TPS/PS/MS & MS/GS durant les temps d'accueil périscolaire du matin et du soir, Il est composé de différents espaces de vie où les enfants peuvent évoluer librement et selon leurs besoins.

- ✓ Des coins jeux : Lecture, cuisine, construction, déguisements, voitures, poupées...
- ✓ Des tables d'activité : Dessins, puzzles, activités peintures...
- ✓ Un hall d'accueil : Des porte-manteaux adaptés, affichages aux familles
- ✓ Un bloc sanitaire adapté à l'âge des enfants



2) Un espace pour les maxi-mômes

Cet espace est dédié aux enfants scolarisés en GS, CP et CE1 pour l'accueil de loisirs et pour les classes de CP - CE1 - CE2 durant les temps d'activités périscolaires du matin et du soir, il est configuré en différent espaces adaptés aux besoins des enfants et à leurs envies :

- ✓ Des tables d'activités : Dessins, activités manuelles etc..
- ✓ Des coins jeux : Jeux de société, construction, maison poupée.
- ✓ Un coin lecture : une bibliothèque, tapis, oreillers
- ✓ Un hall d'accueil : Des porte-manteaux, affichages aux familles
- ✓ Un bloc sanitaire non mixte avec des urinoirs et un WC handicapé



3) Un espace pour les méga-mômes

Cet espace est dédié aux enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 pour l'accueil de loisirs et pour les classes de CM1 et CM2 durant les temps d'activités périscolaires du matin et du soir, C'est également un espace complémentaire permettant selon les périodes et les activités :

- ✓ Salle d'activité manuelle et jeux de société

- ✓ Un coin lecture : une bibliothèque, fauteuils, canapés...
- ✓ Activités spécifiques : Intervention d'association, de prestataires...
- ✓ Salle de réunion : Pour l'équipe d'animation
- ✓ Salle de vidéo projection : Diffusion de vidéo, dessin animé, karaoké



4) Le bureau et le vestiaire

- ✓ Accueil des familles
- ✓ Point communication de l'équipe d'animation
- ✓ Photocopieur
- ✓ Bloc sanitaire et vestiaire du personnel



5) La salle de sieste

La PMI a donné un avis favorable pour utiliser la salle de sieste de l'école maternelle les mercredis et les vacances scolaires : les mini-mômes peuvent dormir et se reposer dans un espace au calme et à l'écart des deux autres groupes.

Ce temps primordial qui respecte le besoin de sommeil des enfants a lieu après le repas à partir de 13h00 jusqu'à 15h30/45 (réveils échelonnés)

Chaque lit individuel est doté d'un drap housse : les enfants peuvent emmener leurs propres couchages ou bien le pôle enfance en fourni.

Ils sont lavés à chaque période ou en cas de maladies et petits accidents (poux, gastro entérites, pipi)



6) Les espaces extérieurs

✓ Un city stade

Cet espace extérieur est un outil sportif utilisé très régulièrement par l'équipe d'animation sur les différents temps périscolaires et extrascolaires pour la pratique de jeux collectifs ou autres animations sportives spécifiques



✓ Une cabane de jeux et un local

Indispensable pour stocker les différents matériels du pôle enfance, deux locaux sont affectés et régulièrement rangés, on y retrouve :

- ✓ Des vélos
- ✓ Des trottinettes
- ✓ Des équipements de protections : Casques, genouillères.
- ✓ Du matériel sportif pour les jeux collectifs : Plots, ballons, chasubles etc...
- ✓ Du matériel de jardinage : Râteau, pelle, terreau, gant etc...
- ✓ Du matériel de cirque, de gymnastique, piscine, jeux de kermesse



✓ Un espace d'herbes aromatiques

Au sein du pôle enfance, un espace d'herbes aromatiques est créé : les animateurs accompagnent les enfants et les aident à entretenir cet espace (désherbage) et l'arrose si besoin avec de l'eau de pluie (récupérateur d'eau de pluie)



II. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

RAPPEL DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS (PEDT)

1. La démocratie



C'est permettre à chacun le droit à la différence, à la parole et à la participation, l'aspect de démocratie participative s'appuie sur notre volonté d'être au plus proche des valeurs et des souhaits de chacun

Accompagner l'entrée des enfants dans une société démocratique

- ❖ Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté ;
- ❖ Donner des occasions d'exercer sa citoyenneté, de participer à la vie sociale ;
- ❖ Contribuer, selon leur âge, à l'émancipation des enfants.



2. Le respect

C'est apprendre à se responsabiliser dans les actes de la vie quotidienne, à respecter les autres, à respecter l'environnement, le matériel...

Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge :

- ❖ Accompagner les enfants dans les domaines de la découverte et de l'apprentissage ;
- ❖ Permettre aux enfants de prendre certaines initiatives ;
- ❖ Sous la vigilance des adultes, aménager des lieux permettant l'autonomie, la prise d'initiatives.

3. La citoyenneté



C'est faciliter par les actions quotidiennes de tous les jours la prise de conscience en collectivité - Permettre aux enfants d'être des acteurs à part entière dans leur commune :

- ❖ Favoriser l'implication des enfants dans les projets des structures « Enfant » (ALSH et garderie périscolaire) .
- ❖ Savoir écouter et prendre en compte, s'il se doit, les propositions des enfants.
- ❖ Permettre aux enfants d'exprimer leurs opinions dans un cadre serein et protecteur

III. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Favoriser le vivre ensemble



L'enfant sera capable de manifester du respect envers les locaux, le matériel, les personnes dans tous les moments de la vie quotidienne.

- ✓ Aménager les salles d'activités (coins bien distincts, affichages, règles de vie).
- ✓ Aménager les temps de repas, de goûter afin que cela soit des moments conviviaux et respectueux.
- ✓ Développer le respect de l'autre par le jeu et les activités mises en place.

L'enfant sera capable d'intégrer la notion de tolérance.

- ✓ Constituer des groupes hétérogènes et cultiver les différences de tous.
- ✓ Favoriser le dialogue en mettant en place des moments d'échanges.
- ✓ Ecouter et respecter la prise de parole de chacun.

L'enfant sera capable de vivre des moments de partages et de solidarité.

- ✓ Responsabiliser les enfants sur différentes tâches, activités (rangement, nettoyage, mise en place des activités)
- ✓ Développer l'entraide entre les enfants par le jeu (jeux collectifs, jeux de coopération)
- ✓ Développer et faire perdurer le projet pass'relle .

Indicateurs :

- ✓ *Le nombre de conflits, bagarres ont-ils diminués ?*
- ✓ *Est-ce que les enfants ne se moquent pas les uns des autres ?*
- ✓ *Les mots de politesse sont-ils présents ?*
- ✓ *Est-ce que les enfants rangent ensemble et de façon spontanée les salles d'activités ?*
- ✓ *Est-ce qu'il y a des enfants isolés ?*
- ✓ *Est-ce que l'entraide est présente ?*

2. Favoriser la découverte d'activités nouvelles, riches et variées



L'enfant sera capable d'identifier et choisir ses activités

- ✓ Proposer des activités de découvertes permettant aux enfants de développer leur imaginaire et leurs curiosités
- ✓ L'animateur met en place des activités afin de répondre à leurs besoins (découvrir, partager, expérimenter,) dans sa globalité selon une thématique qui fait office de fil conducteur sur la période : Jeux sous toutes leurs formes, activités artistiques, créatives, sportives.

L'enfant sera capable d'exprimer ses envies en termes d'activités

- ✓ Impliquer les enfants dans la préparation d'activités ou d'animations spécifiques.
- ✓ Mise en place d'un temps d'échange des activités de la journée le matin et au moment du goûter.
- ✓ Accompagner l'enfant vers son souhait d'activité.

L'enfant est acteur de son activité

- ✓ Il ne s'agit surtout pas de faire à la place de l'enfant pour obtenir un meilleur résultat. « C'est en agissant que l'enfant va se construire »

Indicateurs :

- ✓ *Les enfants ont-ils le choix dans les activités proposées ?*
- ✓ *Les enfants ont-ils découvert de nouvelles activités ?*
- ✓ *Les enfants sont-ils forces de propositions concernant les activités et animations à l'accueil de loisirs ?*

3. Permettre à l'enfant de s'inscrire dans une démarche citoyenne et éco-citoyenneté



Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté

- ✓ Permettre aux enfants d'adopter un comportement citoyen.
- ✓ L'enfant sera capable de s'exprimer dans un groupe.
- ✓ L'enfant sera capable de faire des propositions
- ✓ L'enfant sera capable de s'investir pour sa commune.
- ✓ Pérenniser le conseil des jeunes.

Favoriser l'éco-citoyenneté et devenir écoresponsable

- ✓ Permettre aux enfants de découvrir La Forêt-Fouesnant et son patrimoine local.
- ✓ Responsabiliser les enfants sur leur participation individuelle ou collective à un environnement sain et propre.
- ✓ Sensibiliser les enfants sur l'utilisation appropriée et l'entretien des locaux communs (toilettes, salles, cours, etc.).
- ✓ Responsabiliser les enfants sur le matériel mis à disposition (utilisation appropriée, entretien, rangement, etc.).
- ✓ Sensibiliser les enfants sur les écogestes quotidiens (éteindre les lumières, couper les robinets d'eau, trier les déchets, éviter le gaspillage alimentaire, etc.).
- ✓ Sensibiliser les enfants au respect de la flore et de la faune locale. (Plantation)

Indicateurs :

- ✓ Est-ce que le conseil des enfants perdure ? Quels sont les projets qui y sont menés ?
- ✓ Les enfants proposent-ils de nouveaux projets ?
- ✓ Y-a-t-il des actions écocitoyenne mises en place (Gachi mètre à pain...)
- ✓ Il y a-t-il un affichage permettant aux enfants d'avoir un repère visuel sur les gestes écologiques à avoir ?

IV. JOURNÉE TYPE ALSH / PÉRISCOLAIRE

1. Organisation des accueils périscolaires matin & soir



L'essentiel des temps périscolaires s'organisent autour des temps libres, d'espaces d'activités et de jeux où les enfants peuvent évoluer librement. L'équipe prend en compte la disponibilité physique, intellectuelle et émotionnelle des enfants, le temps de présence étant variable d'un enfant à l'autre. C'est un moment de transition entre la sphère familiale et la sphère scolaire. Son positionnement (Début et fin de journée) et son rythme particulier (départ et arrivée échelonné) nécessitent que l'équipe adapte ses propositions aux contraintes liées à l'accueil périscolaire.

1) Accueil périscolaire du matin : De 7h30 à 8h50

Ce temps, qui est le début de la journée de l'enfant, doit se dérouler dans le respect du rythme de chacun en étant géré de manière individualisée et non pensée en termes d'activités collectives. Les animateurs sont à disposition des familles et des enfants - L'accueil est primordial afin que la journée commence dans les meilleures conditions

- ✓ Accueil des enfants et installation de petits jeux, d'un espace dessin et d'ateliers.
- ✓ Pointages des enfants sur les tablettes
- ✓ Rangement et accompagnement des enfants (maternels) ou dans la cour (élémentaires)

2) Accueil périscolaire du soir : De 16h30 à 18h45

Ce temps doit être un moment récréatif, axé autour des valeurs de partage, de détente (après une longue journée) et de loisirs avec des propositions d'activités variées afin de satisfaire le désir de curiosité et de découverte des enfants

- ✓ Récupération des enfants, lavage des mains et pointages sur les tablettes.
- ✓ Goûter (temps de transition école/après-école, moment d'échange, de détente et apport énergétique)
- ✓ Temps d'activités et jeux livres et/ou encadrés
- ✓ La mise en place de rituels (Rangement, goûter...) participe à se repérer dans le temps et structure l'espace collectif autour d'activités repérées et partagées.

3) L'étude surveillée : De 17h00 à 17h30

Pour les élèves scolarisés du CE1 au CM2, une étude surveillée est mise en place les lundis et jeudis, de 17h00 à 17h30, dans la salle informatique de l'école publique l'Encre Marine

- ✓ Assurer à l'enfant un lieu approprié pour faire des devoirs.
- ✓ Être à l'écoute, apporter son soutien à l'enfant sur certaines tâches (dictée, lecture, poésie)
- ✓ Développer le lien intergénérationnel grâce au bénévole présent (retraité etc...)

2. Organisation des mercredis & vacances scolaires

- A partir de 7h30** **Le temps d'accueil du matin** : Il doit être sécurisant pour les enfants et les parents afin de créer des conditions favorables au processus de séparation, chaque enfant doit être pointé sur la tablette de présence à son arrivée. Les animateurs sont à la disposition des familles et des enfants et mettent en place des espaces d'activité.
- 9h30** **Fin de l'accueil / Début des activités** : Présentation de la journée, réponses aux questions et envies des enfants, tous les animateurs doivent connaître le nombre d'enfants pour la journée, les animateurs proposent un regroupement pour créer un lien et une cohésion de groupe.
- 12h00** **Le temps de repas** : Passage aux toilettes et lavage de mains puis retour au calme avant d'aller manger , Le temps de repas est un temps éducatif, un moment d'échange, de partage et de convivialité, les animateurs incitent à goûter les aliments « Goûte de tout et dis-nous si tu en veux » - Il faut privilégier les petites quantités afin d'encourager l'enfant et éviter le gaspillage, C'est un moment pour gagner en autonomie : apprendre à couper les mets, se servir seul à boire et débarrasser la table. Les animateurs sont actifs.
- 13h00** **La sieste / Le temps calme** : Sieste pour les mini-mômes et temps calme et libre pour les autres enfants,
- 14h15** **Activités de l'après-midi ou fin des activités** Réveils échelonnés des mini-mômes jusqu'à 15h30
- 16h15** **Goûter** : S'assurer du rangement et de la propreté des locaux – Bilan de la journée (échanges, retours)
- 16h45** **Le temps d'accueil du soir** : Les animateurs accueillent les familles tout en étant vigilant aux entrées et sorties, un temps de jeux peut être proposé ainsi que des activités libres
- Jusqu'à 18h45** **Fermeture de l'accueil de loisirs**

3. Les repas

Pour l'enfant, le repas revêt une importance toute particulière : temps fort de la journée, il est propice aux discussions et aux échanges avec l'adulte et les autres enfants. Moment de plaisir et de socialisation, il est également prétexte à la découverte de nouveaux aliments et à l'apprentissage : on apprend à se servir, à servir les autres, à proportionner sa part, à prendre son temps, à manger proprement, à ne pas gaspiller, à débarrasser, à nettoyer sa table ; on prend conscience de l'intérêt de manger équilibré. Le repas peut être festif et animé (anniversaire, décoration, thématique), à condition de ne pas confondre ambiance et bruits. Il se déroule quoiqu'il en soit dans une atmosphère calme, conviviale et chaleureuse.

1) Le repas du midi

- ✓ Veiller à ce que les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table.
- ✓ Être particulièrement vigilant aux régimes alimentaires spécifiques (allergies, intolérances etc.)
- ✓ Tout au long du repas, favoriser une atmosphère conviviale et détendue.
- ✓ Aider les plus petits à se servir et superviser le partage des plats, afin qu'il soit le plus équitable possible.
- ✓ Surveiller également la consommation excessive du pain
- ✓ Encourager les enfants à goûter aux différents plats, à minima en petite quantité. Pour éviter le gaspillage, rappelez-leur qu'ils ne doivent pas se servir au-delà de leur faim.
- ✓ À la fin du repas, veiller à ce que les enfants débarrassent leur table.
- ✓ Veiller également à ce qu'ils rangent leurs chaises.
- ✓ Tout au long de la journée, rappeler aux enfants qu'il est indispensable de boire régulièrement de l'eau

2) Le goûter

Le goûter est un repas important, il répond à un besoin et participe à l'équilibre alimentaire de la journée. De plus, il permet aux enfants et aux adultes de se réunir par groupe dans un climat convivial. Organisé en fin d'après-midi, il se déroule dans le calme et nécessite donc de stopper ou terminer l'activité en cours

4. Le repos

L'équipe pédagogique sera particulièrement vigilante aux signes de fatigue. Il est important d'adapter l'intensité des activités au rythme individuel des enfants. Parfois, il ne faut pas hésiter à interrompre un jeu ou à abréger une promenade si nécessaire

1) Le temps calme

Quel que soit l'âge de l'enfant et des adultes, un moment de repos – même court – est nécessaire voire bénéfique après le repas. Véritable coupure dans la journée, le temps calme permet à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les activités ensuite. Le temps calme n'est pas un moment où les enfants sont laissés seuls ; c'est un moment d'animation. C'est aussi un moment privilégié pour discuter avec eux.

- ✓ Privilégier les activités calmes telles que le dessin, la lecture, les jeux de société, les discussions, la musique, etc.
- ✓ Offrir la possibilité aux enfants de s'allonger (même les plus grands)

2) La sieste

- ✓ La salle de sieste est à l'écart du bruit : mise en place de lits individuels, lecture de conte, musique douce, doudou à disposition...
- ✓ Ne pas obliger un enfant à dormir s'il ne le souhaite pas.

Dormir est une possibilité et non pas une nécessité. Il faut lui conseiller de s'allonger et de fermer les yeux. S'il ne s'endort pas, lui permettre de rejoindre les autres

- ✓ Être présent et disponible tout au long du temps de sieste

V. LA PASS'RELLE



La pass'relle est un tremplin qui permet de faire le lien entre l'enfance et l'adolescence. Elle a pour but de familiariser les CM2 avec la structure et le fonctionnement des activités de l'espace jeunes en vue de leur éventuelle participation l'année suivante.

Les objectifs :

- ✓ Permettre une transition de l'enfance à l'adolescence et entre deux structures.
- ✓ Proposer un fonctionnement favorisant l'autonomie dans un cadre rassurant et sécurisant.
- ✓ Comprendre et répondre aux attentes des « préadolescents »
- ✓ Favoriser l'intégration des jeunes de 10/11 ans au sein de l'espace jeunes.
- ✓ Responsabiliser les jeunes en les rendant acteurs de leurs projets.
- ✓ Permettre une continuité éducative sur la commune.
- ✓ Renouveler le public de l'espace jeunes.

Comment ?

- ✓ Où ? A l'espace jeunes, à l'ALSH ou en sortie
- ✓ Qui ? Les enfants scolarisés en CM2
- ✓ Quand ? Le mercredi et vacances scolaires
- ✓ Par qui ? L'animateur (et responsable) de l'espace jeunes – 1 animateur
- ✓ Combien d'enfants ? 12 maximum (sauf sortie : 8 places)
- ✓ Inscription ? Via le portail famille (Inscription ALSH)
- ✓ Tarif ? Coût d'une journée d'accueil de loisirs

VI / LES MINI – SÉJOURS



Il a pour objectif opérationnel de permettre aux enfants :

- ✓ D'expérimenter un départ et un temps de vie en dehors du cercle familial.
- ✓ De partager un temps de vie collective qui repose sur le vivre ensemble.
- ✓ D'être acteurs de leur vie quotidienne.
- ✓ De favoriser l'autonomie et l'entraide.
- ✓ De découvrir un nouvel environnement et des activités diverses à partir de thématiques spécifiques.

Pour chaque séjour, une note d'information sur le déroulement du séjour est remise aux familles :

- ✓ Lieu du séjour (adresse + numéro de téléphone).
- ✓ Transport (avec heures de départ et de retour).
- ✓ Objectifs pédagogiques.
- ✓ Organisation.
- ✓ Repas.
- ✓ Activités
- ✓ Trousseau.

Le pôle enfance organise chaque année un mini-séjour sur la période estivale pour les plus de 6 ans

VII. L'EQUIPE D'ANIMATION

1. Composition de l'équipe

Tout au long de l'année, l'équipe du pôle enfance Kermômes se compose d'une équipe de direction, une équipe d'animation et une équipe technique :

- ✓ Une directrice titulaire du BAFD
- ✓ Plusieurs animateurs-rices qualifiés (CAP PETITE ENFANCE, BAFA, BPJPS), stagiaires et non diplômé(e)s
- ✓ Plusieurs animateurs-rices détenteurs du PSC1
- ✓ Plusieurs animateurs-rices détenteurs du brevet de surveillant de baignade
- ✓ Une équipe de restauration
- ✓ L'entretien des locaux est assuré par un prestataire : SILLERY

2. Les taux d'encadrement

L'ALSH et les accueils périscolaires sont déclarés auprès de la DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) ainsi qu'auprès de la PMI (protection maternelle infantile) pour les moins de 6 ans. La commune est signataire d'un PEDT (projet éducatif territorial global) , les taux d'encadrement sont différents en fonction des activités.

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
ALSH Mercredis (PEDT)	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
Garderie périscolaire (PEDT)	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 18 enfants
ALSH Vacances scolaires	1 animateur pour 8 enfants	1 animateur pour 12 enfants
ALSH Sortie piscine	1 animateur pour 5 enfants	1 animateur pour 8 enfants
Interclasse / Temps méridien <i>(Non déclaré auprès de la DDCS)</i>	1 animateur pour 15 enfants	1 animateur pour 25 enfants

3. Le rôle du directeur

- ✓ Garantir les orientations et les intentions éducatives de la commune.
- ✓ Garantir le respect moral, physique et affectif des enfants.
- ✓ S'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- ✓ Établir le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la commune, associer l'ensemble de l'équipe et garantir sa mise en application.
- ✓ Impulser et suivre les projets d'animation.
- ✓ Faciliter les relations entre tous.
- ✓ Préparer conjointement et animer les réunions d'équipe.
- ✓ Accompagner, former, évaluer les animateurs et les stagiaires.
- ✓ Accompagner sur le terrain, dynamiser et motiver son équipe.
- ✓ Assurer l'information, la communication et la relation avec les familles, les partenaires, les prestataires et organiser la vie de l'accueil de loisirs.
- ✓ Gérer le budget, les horaires des animateurs, le planning des absences et des congés.
- ✓ Gérer le matériel, l'alimentation et les sorties .
- ✓ Tenir à jour les registres généraux, les informations et la réglementation sur la sécurité des enfants.
- ✓ Suivre les fiches sanitaires ainsi que les PAI et les régimes particuliers.
- ✓ Gérer l'infirmerie, le registre et le contrôle des stocks.

4. Le rôle de l'animateur



- ✓ L'animateur est sous la responsabilité hiérarchique du directeur.
- ✓ Sa mission principale réside dans la mise en œuvre de projets d'animation cohérents avec les projets pédagogique et éducatif.
- ✓ Assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- ✓ Établir une relation saine : accompagner, inciter au dialogue, mettre en confiance, relativiser, être juste, attentif, bienveillant...
- ✓ Animer et organiser la vie quotidienne : poser le cadre (règle de vie, consignes, rituels...), faciliter l'autonomie (donner du temps pour faire seul, concevoir un aménagement adapté), accompagner et encourager.
- ✓ Organiser et animer les activités de loisirs : proposer des animations diverses et variées, adaptées aux âges, aux lieux, aux rythmes, aux situations multiples....
- ✓ Organiser les sorties, et prestations, et veiller à la bonne gestion du matériel commun.
- ✓ Créer des affichages, et outils de communication pour les enfants, afin de valoriser les réalisations de ces derniers.
- ✓ Gérer les stocks alimentaires, veiller à la bonne tenue des espaces.
- ✓ Travailler en équipe : communiquer, participer activement en réunion, partager ses savoir-faire et ses valeurs, trouver sa place au sein de l'équipe dans le respect de soi et des autres.
- ✓ Chaque animateur est responsable de l'encadrement, du déroulement et de l'organisation des activités de son groupe et doit connaître le nombre d'enfants placés sous sa responsabilité,
- ✓ L'animateur doit adapter ses animations à son public (âge, capacités , disponibilité) et à son environnement (espace, locaux etc..) et au temps (horaires, météo)

5. Les obligations

- ✓ **Le respect** : Le respect de l'enfant et de l'adulte est exigé, donc toute violence physique ou morale sur un individu est interdite. Respecter également la structure, son environnement et le matériel mis à la disposition de tous.
- ✓ **La ponctualité** : Il est demandé à chacun de respecter ses horaires de travail tels qu'ils ont été définis. - d'être opérationnel dès sa prise de service et jusqu'à la fin de celui-ci.
- ✓ **Les horaires** : Toute permutation d'horaires avec des collègues est interdite. Seule la direction, et pour des raisons de service, peut être amenée à réaménager le planning sans préavis. Le temps de pause n'étant pas rémunéré, les animateurs sont libres de rester sur place ou de sortir de la structure
- ✓ **Les absences** : Il est rappelé que les agents doivent signaler auprès de la direction toute absence imprévue, dès que possible, avant le début du service. Ceci afin de réagir au plus vite et d'en informer la collectivité.
- ✓ **La cigarette** : Conformément à la législation, il est formellement interdit de fumer dans les locaux accueillant du public (art L355-28, art L355-28-9). Vous pouvez fumer dans le lieu désigné par la direction, à l'abri du regard des enfants mais aussi des familles
- ✓ **Le téléphone portable** : Sauf autorisation spéciale, l'utilisation du téléphone portable personnel est interdite pendant les horaires de travail (notamment en présence d'enfants) et pendant les réunions. Il se consulte pendant le temps de pause
- ✓ **Les repas** : Le repas et le goûter doivent être pris en compagnie des enfants et comme les enfants aux endroits et horaires définis.

VIII. L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP

Un enfant porteur de handicap peut être accueilli dans la structure. Cet accueil doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure pour étudier les conditions et les modalités de mise en œuvre. La direction rencontrera les parents ainsi que l'enfant pour mettre en place ensemble une réflexion au niveau de la structure et lui permettre un meilleur accompagnement :

- ✓ Aménagement du planning de l'enfants de façon à ce qu'il se sente en sécurité physique et affective.
- ✓ Adaptation des activités et des lieux de vie pour respecter son rythme, ses besoins et développer son autonomie sans le surprotéger.
- ✓ Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe : Le suivi et la sensibilisation du groupe se feront tout au long de l'accueil.
- ✓ La nécessité de recruter un animateur supplémentaire.

L'enfant ne devra pas être surprotégé, il ne se retrouvera pas isolé dans une salle à part, il sera inclus dans l'activité avec les autres avec, selon le handicap, un animateur qui pourrait être mis avec lui en permanence en plus d'un autre animateur qui sera avec le reste des enfants.

IX. LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Le pôle enfance met un point d'honneur à communiquer et à échanger avec les familles au moyen de plusieurs outils.

- ✓ **La communication verbale** : Lors des accueils du matin et du soir, l'équipe d'animation transmet les informations importantes de la journée, chaque animateur est capable d'apporter une réponse aux familles : Si l'enfant a bien mangé, s'il y a eu un incident (bobologie), s'il y a un problème de comportement etc... En cas de besoin, les familles peuvent prendre rendez-vous avec la responsable du pôle enfance au bureau
- ✓ **Le portail famille** : Toutes les inscriptions pour les accueils périscolaires et extrascolaires se font via le Portail famille <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLaForetFouesnant29940/accueil>
Les familles ont accès à toutes les informations principales du pôle enfance : Les menus, les programmes d'activité, le règlement intérieur, le projet pédagogique, le PEDT , l'actualité, le trombinoscope etc
- ✓ **Bl enfance** : Les familles peuvent s'abonner à la newsletter du pôle enfance et recevoir des emails d'information (Ouverture des inscriptions, informations importantes, sondages, rappels...)

- ✓ **La page Facebook :** <https://www.facebook.com/poleenfancelff>
Elle permet de communiquer aux familles des informations relative à la vie du pôle enfance : Partage d'article de presse, informations spécifiques, les menus du restaurant scolaire, des reportages photos, communiquer sur des sondages etc...
- ✓ **Groupe Facebook Kermômes :** <https://www.facebook.com/groups/kermomes>
Sur ce groupe, les familles peuvent télécharger et enregistrer les photos de leurs enfants, c'est un groupe privé avec un accès sécurisé : Questionnaire et code – Seules les familles peuvent y avoir accès.
- ✓ **La presse :** Communiquer par la presse est important pour la vie du pôle enfance, la sortie des programmes d'activités, les retours sur les grands évènements sont transmis aux journalistes locaux. Les enfants sont fiers d'être dans le journal et cela met en avant les projets d'animation réalisés par l'équipe
- ✓ **Le bulletin municipal :** En juin et en décembre est édité le bulletin municipal. Des articles sont consacrés à la vie du pôle enfance et du restaurant scolaire.
- ✓ **L'affichage en interne :** Ce sont des panneaux d'affichages disposés au sein des locaux et à l'extérieur mis à jour régulièrement qui permettent également aux familles de prendre connaissance des informations. Quelques photos sont affichées ou des informations émanent de la CAF ou autres organismes.
- ✓ **Le site internet de la commune :** Ce moyen de communication est à diffusion plus large, il fait le lien vers le portail famille et permet d'informer principalement les nouveaux usagers

X. L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux dysfonctionnements. Elle permet de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif avec le fonctionnement du pôle enfance.

- ✓ Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- ✓ Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- ✓ Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- ✓ Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ?
- ✓ Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

L'évaluation du projet pédagogique se réalise à plusieurs niveaux :

1. Avec les enfants

Un temps de bilan est réalisé à la fin de chaque journée, les enfants expriment ce qu'ils ont aimé, le moins aimé : Oralement, sur des supports ludiques : Smiley, météo, boîtes à idée) . Le bilan porte sur le groupe, l'activité, les différents temps de la journée.

2. Avec l'équipe d'animation :

Des temps d'échange ont lieu quotidiennement avec l'équipe pour évaluer les projets d'animation. Les réunions mensuelles permettent de créer une cohésion entre les animateurs et d'effectuer la planification des programmes d'activités. Elles sont aussi l'occasion de faire le point sur les enfants, les projets et discuter de certains dysfonctionnements à réajuster.

Les animateurs sont conviés par l'équipe de direction 1 fois par an dans le cadre d'entretien individuel et ponctuellement en cas de besoin.

3. Avec les familles :

Lors des échanges informels, cela permet d'évaluer le ressenti des familles, les besoins, les changements. Annuellement, les familles sont sollicitées via des questionnaires de satisfaction ou des sondages.

Un bilan écrit est réalisé à chaque période, pour analyser de façon qualitative et quantitative le projet pédagogique et les actions en cours.

XI. CONCLUSION

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion, d'expériences et d'évaluations. Il est en continuité du projet éducatif. Il est au service des enfants et des familles. Il doit permettre à toute l'équipe d'animation de trouver un cadre de travail enrichissant et dynamique dans l'exercice de leurs missions. Il doit également permettre aux familles de trouver un cadre structurant pour leurs enfants. C'est aussi un outil de travail, un document de référence, un cadre pour l'organisation et le bon fonctionnement de la structure. Il est évolutif et sera étudié à chaque rentrée scolaire.